

Le 16 avril 2009, le Ministre d'Etat, à son 3^{ème} séminaire, reconnaît un retard à la réalisation des fiches de poste :

« ...alors même que les formations au management pour les cadres, la systématisation des évaluations et des entretiens annuels, la généralisation des fiches de poste ...n'ont été initiées qu'en 2008. »

(Extrait du discours du Ministre d'Etat le 16 avril 2009)

le 9 mars 2010, 4^{ème} séminaire du Ministre d'Etat qui déclare :

« Nous nous sommes aussi dotés de nouveaux outils de gestion des Ressources Humaines qui permettent désormais une meilleure utilisation des compétences par une Direction des ressources Humaines qui a été renforcée :

- ont été ainsi créées de nouvelles fiches signalétiques et aussi de nouvelles fiches de postes qui rendent les recrutements et les mouvements plus transparents.. »

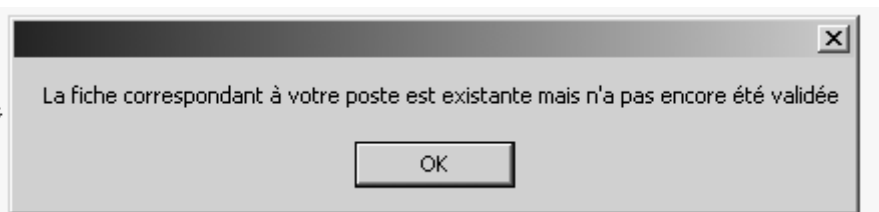
(Extrait du discours du Ministre d'Etat le 9 mars 2010)

Qu'en est-il aujourd'hui en 2013 ?

Essayez par vous-même de regarder votre fiche de poste sur votre Espace Personnel



La réponse est la suivante la plupart du temps



ET POURTANT.....

Lors de la Commission de la Fonction Publique du 29 novembre 2007, à laquelle était invitée la Secrétaire Générale du SAEC, une présentation générale de la fiche Signalétique et de la fiche de Poste avait été faite, et un document remis aux participants dont les 2 extraits ci-dessous :



La fiche de poste répond à la volonté du Gouvernement Princier d'informer les fonctionnaires et agents des caractéristiques et conditions d'accès attachées à un poste, à l'exception des emplois réservés définis par Ordonnance Souveraine n° 6364 du 17/08/1978 modifiée.

Le contenu de la fiche décrit les spécificités du poste, les conditions d'accès, les missions à remplir, les compétences nécessaires, ainsi que les contraintes particulières liées à celui-ci.

Circuit de validation des fiches de poste :

- 1) Initialisation de la fiche de poste par la DFPRH
 - 2) Saisie par le cds des autres informations concernant le poste.
 - 3) Validation par le cds de la fiche de poste en accord avec son Département de tutelle. Une fois validée, la fiche n'est plus modifiable.
 - 4) 2 cas possibles :
 - validation de la DFPRH sans observation,
 - observation de la DFPRH et le cas échéant saisine du Département de tutelle.
 - 5) Validation par les services financiers si la fiche propose une période de recouvrement.
 - 6) Mise en ligne automatique après les validations.
 - 7) Les mises à jour des fiches sont effectuées par la DFPRH.
- NB : Le Département de tutelle peut à tout moment consulter les fiches de poste, quel que soit leur état d'avancement.**

Les fiches signalétiques ont été mises en œuvre dès le 1^{er} décembre 2007 (cf Circulaire n°2007-28 du 3 décembre 2007).

La circulaire n°2008-4 du 1^{er} février 2008 mentionne :

« C'est ainsi qu'en fin d'année dernière, les fiches de poste ainsi que les fiches signalétiques ont été mises en œuvre. »

Rien donc n'a été pratiquement fait pour les fiches de poste depuis 6 ans !

Pourtant, cela serait très utile pour évaluer la fonction réellement remplie par le salarié, avec la définition exacte de ses missions, les compétences requises, les responsabilités, les contraintes éventuelles (travail de nuit, week-end, jours fériés...).

Si les fiches de postes existaient, elles pourraient remettre en question la fonction (terme inscrit sur le bulletin de salaire) du salarié de la Fonction Publique et par là-même, son échelle et par conséquent son indice et son évolution de carrière.

Petit rappel

L'enquête d'opinion auprès des salariés de la fonction publique dont les résultats ont été communiqués lors du séminaire du Ministre d'Etat le 16 avril 2009 a révélé que :

- 34,7% des sondés pensaient que leurs compétences n'étaient pas bien utilisées
- 64,4% des sondés pensaient que le mérite n'était pas justement reconnu

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune demande donc en conséquence la mise en œuvre immédiate et surtout la validation de toutes les fiches de poste !

Prochaines permanences

Lundi 25 mars 2013 - 14h – 17h
Lundi 8 avril 2013 - 14h – 17h
Lundi 29 avril 2013 - 14h – 17h
Lundi 13 mai 2013 - 14h – 17h

Au dessus de la pharmacie de Fontvieille – 3^{ème} étage

Permanence téléphonique 7jours / 7
06 03 94 65 81



www.saec-monaco.com

mail : info@saec-monaco.com

Téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

Bulletin également disponible sur la Base « informations Fonction publique » - Rubrique Actualité du SAEC

Bulletin d'information n° 31

Mars- Avril 2013

FICHES DE POSTE

L'annonce de la création de nouvelles fiches de poste date du 11 avril 2007 1^{er} séminaire du Ministre d'Etat (M. Jean-Paul PROUST)!

« Nous allons ... créer de nouvelles fiches de postes qui définiront de manière complète le profil de chaque emploi et les conditions requises pour occuper le poste . Il s'agira de préciser les conditions d'accès, le niveau de compétence et de formation, l'expérience et la personnalité requises, les tâches et les contraintes qui y sont attachés. Cette fiche sera accessible à chacun sur le réseau intranet ; »

(Extrait du discours du Ministre d'Etat 11 avril 2007)

Lors du 2^{ème} séminaire du Ministre d'Etat, le 31 mars 2008, nous avons eu confirmation de l'étude des fiches de poste :

« Enfin, dans la logique du réexamen des fiches de poste, nous allons également nous attacher à une rénovation de notre corpus, et au delà, à une réexamen du classement de nos postes en vue d'une plus grande optimisation des carrières »

(Extrait du discours du Ministre d'Etat le 31 mars 2008)